



AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adoptera lors de la session ordinaire de son conseil qui sera tenu lundi, le onzième jour du mois de septembre deux mille vingt-et-trois, le règlement portant le numéro 2023.08.01, relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Toute personne qui le désire peut consulter le projet de règlement 2023.08.01 au bureau de la municipalité ou en faire la demande par courriel au dg@saint-ignace-de-stanbridge.com ou par téléphone au 450-296-4467 et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS.

La directrice générale/greffière-trésorière,

Sophie Bélair Hamel
